

## Gestion des commotions cérébrales à l'école

La gestion des commotions cérébrales à l'école commence par une rencontre de l'équipe collaborative (après confirmation par les parents ou les personnes tutrices que l'élève retourne à l'école). Cela se produit à l'étape 2 ou 3 du retour aux études (RAE) ou du retour à l'activité physique (RAAP).

- Les élèves qui participent à des activités physiques à l'école doivent avoir terminé l'étape 4 du RAE et avoir réussi :
  - l'étape 5 du RAAP pour participer pleinement à l'éducation physique et aux activités intra-muros non compétitives.
  - l'étape 6 du RAAP pour participer pleinement aux activités sportives intra-muros et interscolaires de compétition.
- Les élèves qui ne participent pas à des activités physiques à l'école continuent jusqu'à la fin de l'étape
  4 du RAE et n'ont pas à suivre les étapes du RAAP.

### Stratégies pour le retour aux études

Au fur et à mesure que l'élève progresse dans **les étapes du retour aux études**, des obstacles peuvent être rencontrés (par exemple, environnementaux, physiques, pédagogiques, en matière d'évaluation). En trouvant et en mettant en œuvre des stratégies ou des approches pour surmonter ces obstacles, les écoles peuvent créer les conditions nécessaires pour que l'élève progresse avec succès dans le **RAE**.

Les stratégies et approches du retour aux études doivent tenir compte des facteurs suivants :

- Environnementaux (par exemple, assiduité scolaire modifiée, pauses fréquentes, temps d'écran limité).
- Physiques (par exemple, création d'un environnement prévisible et contrôlé permettant à l'élève de participer à des activités physiques d'intensité légère à modérée comportant un faible risque de contact avec d'autres élèves ou avec l'équipement et un faible risque de collision ou de chute).

- **Pédagogiques (programme-cadre)** (par exemple, temps supplémentaire pour terminer les tâches, quantité réduite de devoirs ou de travaux à faire à la maison, notes de cours préimprimées)
- Évaluation (tests) (par exemple, exemption, report ou temps supplémentaire pour les évaluations/tests/examens).

#### **Autorisation médicale**

Pour passer de l'étape 3 du RAAP à l'étape 4 du RAAP, l'élève doit obtenir une autorisation médicale d'un médecin ou d'un membre du personnel infirmier praticien. Cette autorisation peut être communiquée au moyen d'un formulaire approuvé par le conseil scolaire ou à l'aide du <u>Modèle de formulaire d'autorisation</u> médicale à la suite d'une commotion cérébrale.

Remarque : Bien qu'une autorisation médicale soit requise pour la démarche du **RAAP**, elle n'est pas requise pour celle du **RAE**.

# Dans l'éventualité de la réapparition, de l'apparition ou de l'aggravation de symptômes:

### RAE et RAAP – étapes 1 à 3 :

Il est courant et normal que les symptômes de l'élève réapparaissent ou s'aggravent légèrement et brièvement au cours des étapes du retour aux études et du retour à l'activité physique, à condition qu'ils ne durent pas plus d'une heure. Si les symptômes liés à la commotion cérébrale réapparaissent ou s'aggravent pendant plus d'une heure ou si l'élève ne peut tolérer ses symptômes :

- Pour le retour aux études : l'élève doit faire une pause et les activités doivent être adaptées.
- Pour le retour aux activités physiques : l'élève doit cesser l'activité et réessayer le lendemain à la même étape.

### RAE - étape 4 et RAAP - étapes 4 à 6 :

Si l'élève présente des symptômes de commotion cérébrale après avoir reçu l'autorisation médicale, il lui faut revenir à l'étape 3 du RAE et du RAAP pour que les symptômes disparaissent complètement. © Ophea | Page 2 sur 3

© Ophea | Page 3 sur 3

Une autorisation médicale sera à nouveau requise avant de passer à l'étape 4 du RAAP.